

UN INCIDENT A L'HOPITAL LARIBOISIÈRE

Comme de simples ouvriers verriers, les internes de Lariboisière ont menacé avant-hier soir M. Gallet, le sympathique directeur de cet hôpital, de se mettre en grève. La nouvelle de cet incident incroyable a circulé hier dans Paris où elle a produit le plus fâcheux effet.

Voici, à ce sujet, les renseignements que j'ai recueillis :

Un interne de Lariboisière, dont nous faisons le nom, n'avait trouvé rien de mieux, à la suite d'une petite querelle avec l'administration, que de *jouer du cor de chasse*, la nuit, dans sa chambre. Cette farce de rapin, amusante dans un atelier, de mauvais goût dans un hôpital, durait depuis quelque temps. Le soir, les « hallali » succédaient sans interruption aux « bien aller », à la joie peut-être des internes voisins, mais au désespoir des malades qui avaient besoin de repos. L'administration fut informée de ce qui passait, et M. Gallet intima l'ordre à l'interne en question de cesser le scandale qu'il avait provoqué.

L'interne ne tenant aucun compte de ces observations, le directeur de Lariboisière fit son rapport à M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, lequel déclara que l'indiscipliné serait suspendu de ses fonctions jusqu'au mois de janvier.

Dès que la nouvelle fut connue à l'hôpital, les internes — au nombre de dix-sept — trouvant que la peine infligée à leur camarade était trop sévère, décidèrent, samedi soir, que si cette punition n'était pas levée dans les vingt-quatre heures, tous quitteraient l'hôpital lundi soir, sans qu'aucun d'eux ne reste pour assurer le service de nuit. Cette étrange décision fut annoncée à M. Gallet par l'un des protestataires les plus exaltés.

Très ému de cet incident, l'aimable directeur de Lariboisière a passé hier la journée chez son chef hiérarchique, le directeur de l'Assistance publique, qui prendra demain une décision relativement à l'incident, selon la tenue que montreront demain matin les internes, à la visite qu'ils passent chaque jour dans les salles, sous la direction des chefs de service.

M. Angolbras, l'économe de l'hôpital Lariboisière, que je suis allé voir, m'a dit en substance :

— C'est une simple querelle de famille qui a éclaté ici, et qui prendra fin demain, nous l'espérons tous. Les internes ont voulu faire cause commune avec leur collègue, qui est un des plus anciens... Il est probable que M. Peyron sera indulgent, et qu'il donnera à l'affaire une solution conforme aussi bien aux désirs de l'administration qu'à ceux des internes.

» Quant aux détails de l'incident, vous me permettrez de ne pas vous en parler ; il s'agit d'une question de discipline intérieure, qui n'intéresserait point le public, si l'affaire ne s'était pas tant ébruitée, au regret de tout le monde. Ce qui aggrave ce regrettable incident, c'est que les punitions, dans les hôpitaux, sont très rares... Il y en a de trois sortes : l'avertissement, la mise en disponibilité et la radiation. Comme vous le savez, c'est la mise en disponibilité qui a été infligée à l'interne en question... La radiation est presque inconnue ; depuis quatorze ans que je suis dans les hôpitaux, jamais je n'ai vu appliquer cette peine. Les punitions, très rares, je vous le répète, sont infligées par le directeur de l'Assistance publique sur le rapport du directeur de l'hôpital.

— Le motif de la « querelle de famille », suivant votre expression, doit-il être attribué à ce fait qu'un interne aurait joué du cor de chasse la nuit. N'y aurait-il pas de raison encore plus grave ?

— Non, monsieur... D'ailleurs, voyez les internes de l'hôpital, ils vous diront combien ils regrettent la décision qu'ils ont prise, étant donné le peu d'importance de l'incident.

En effet, l'interne de garde auprès duquel je me suis rendu m'a paru très affecté.

— Nous avons décidé de ne pas entretenir davantage le public de cette triste affaire, me dit-il. Nous nous sommes entendus pour réclamer quelque chose et c'était notre droit. Nous n'avons pas à à tenir de réunion, puisque nous vivons tous sous le même toit, porte à porte, dans le même couloir. Nous n'avons pas non plus prononcé le mot de grève ; nous n'en sommes pas encore à cet état d'esprit. Nous n'avons pas à faire grève, puisque nous ne sommes pas salariés : nous recevons la modeste « indemnité » de 66 francs par mois, et voilà tout. Si nous étions mécontents, nous n'avons qu'à donner notre démission. La plupart d'entre nous n'ont plus qu'à passer leur thèse pour être reçu médecin ; aussi nous est-il pénible d'être si mal compris. »

Cette explication n'est pas suffisante, à notre avis, pour excuser la conduite des internes de l'hôpital Lariboisière. N'est-il pas terrible, en effet, de songer que de pareils faits puissent se passer dans un hôpital ? Il n'y a pas de raison, maintenant, pour que les chefs de service n'imitent leurs subordonnés. Nous n'avons plus qu'à attendre.

Dans la soirée, je n'ai pu voir M. Gallet, mais il m'a été affirmé que les internes ne quitteraient pas leur poste demain.

Nous ne donnons cette dernière nouvelle que sous toutes réserves, mais nous souhaitons vivement qu'elle soit confirmée.